

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1742**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Cession, à la commune, de 2 parcelles de terrain situées rue Maurice Audin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1742**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Cession, à la commune, de 2 parcelles de terrain situées rue Maurice Audin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La commune de Vaulx en Velin est propriétaire d'un tènement immobilier situé place de la Nation et rue Maurice Audin, cadastré sous le numéro 269 de la section BD pour 2 995 mètres carrés, sur lequel est construit le bâtiment dénommé le Planétarium.

Ce tènement immobilier jouxte 2 parcelles de terrain propriétés communautaires, cadastrées sous les numéros 270 et 271 de la section BD, pour une superficie totale de 449 mètres carrés, situées rue Maurice Audin à Vaulx en Velin. Ces parcelles en nature de terrains arborés constituent les abords immédiats et le parvis du Planétarium et sont entretenues par la commune de Vaulx en Velin.

La ville de Vaulx en Velin, qui prévoit l'extension du Planétarium par la construction, sur la parcelle communale cadastrée BD 269, d'un pôle astronomie et de culture spatiale, a souhaité acquérir les terrains communautaires contigus cadastrés BD 270 et 271.

En effet, ce projet prévoit un surplomb qui vient en débord de 2,60 mètres sur les terrains de la Communauté urbaine de Lyon.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ces biens à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la commune de Vaulx en Velin, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrains situées rue Maurice Audin et cadastrées sous les numéros 270 et 271 de la section BD pour 449 mètres carrés, constituant les abords immédiats et le parvis du Planétarium, propriété communale, dans le cadre de l'extension du Planétarium pour la construction d'un pôle astronomie et de culture spatiale.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - Cette cession** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0,00 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 374,18 € en dépenses - compte 204 410 - fonction 822 et en recettes - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1628.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**